ABD EUROPE
SARL au capital de 12.670 euros
10 rue Jean Elysée DUPUY
69410 CHAMPAGNE AU MONT D'OR

R.C.S LYON 449 565 217
Siret : 449 565 217 00030
Code NAF : 58.29C

TERRANA
Commissaire aux Comptes
2 bis avenue de la libération
69330 Meyzieu

ABD EUROPE
SARL au capital de 12.670 euros
10 rue Jean Elysée DUPUY
69410 CHAMPAGNE AU MONT D'OR

R.C.S LYON 449 565 217
Siret : 449 565 217 00030
Code NAF : 58.29C

RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION ET DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LA TRANSFORMATION DE LA SOCIETE ABD Europe

SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE

EN SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE

TERRANA
Commissaire aux Comptes
2 bis avenue de la libération
69330 Meyzieu

TERRANA

Marc Cimino
Expert-Comptable
Commissaire aux Comptes

SARL ABD Europe

10 rue Jean Elysée DUPUY

69410 CHAMPAGNE AU MONT D'OR

RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION ET DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LA TRANSFORMATION DE LA SOCIETE

ABD Europe,

SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE,

EN SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE

Aux associés,

En notre qualité, d'une part, de commissaire aux comptes désigné en application des dispositions de l'article L. 223-43 du code de commerce et, d'autre part, de commissaire à la transformation désigné en application des dispositions de l'article L. 224-3 du même code par décision unanime des associés en date du **16 décembre 2024**, nous avons établi le présent rapport afin :

- de vous présenter notre analyse de la situation de votre société ;
- de vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et, le cas échéant, sur les avantages particuliers stipulés et de nous prononcer, en application des dispositions de l'article R. 224-3 du code de commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

Société d'expertise-comptable et de Commissariat aux Comptes
Inscrite au Tableau
de l'Ordre des experts-comptables
d'Auvergne Rhône-Alpes et à la Compagnie
Régionale des Commissaires aux Comptes de Lyon

Tél : 07 66 78 57 16
E-mail : marc.cimino@terrana-expert.fr

2 bis Avenue de la Libération 69330 MEYZIEU

TERRANA - SELARL au capital de 4.000 euros / RCS Lyon 901 785 311 – NAF 6920 Z

Mission du commissaire aux comptes sur la situation de la société

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à analyser la situation de la société au regard de caractéristiques financières et d'exploitation.

La synthèse de cette analyse est la suivante :

La société a pour activité principale :

- La création, le développement, la commercialisation et la location de produits et logiciels informatique ;
- La formation, le conseil et l'expertise à l'utilisation de produits et logiciels informatiques ;
- Agence de publicité et communication ;

Les comptes annuels au 30 juin 2024, n'ont pas fait l'objet d'un audit ni d'un examen limité.

Ils font apparaitre :

- Un actif immobilisé net de 153.361 euros contre 161.775 euros au 30 juin 2023.

- Des créances pour 22.415 euros contre 4.142 euros au 30 juin 2023

- Des disponibilités et des valeurs mobilières de placement pour 141.953 euros contre 158.706 euros au 30 juin 2023.

- Des emprunts et des dettes auprès des établissements de crédits pour 19.660 euros contre 27.984 euros au 30 juin 2023.

- Des dettes fournisseurs pour 2.629 euros contre 5.326 euros au 30 juin 2023.

- Des dettes fiscales et sociales pour 37.857 euros contre 32.747 euros au 30 juin 2023.

- Des produits constatés d'avance pour 161.658 euros contre 149.927 euros au 30 juin 2023.

- Des capitaux propres pour 95.925 euros (pour rappel le capital social est de 12.670 euros).

- Le chiffre d'affaires est en hausse de 13,4 % passant de 286.415 euros au 30 juin 2023 à 324.825 euros au 30 juin 2024.

- Le résultat d'exploitation s'élève à 14.275 euros au 30 juin 2024 contre -2.985 euros au 30 juin 2023.

- Le résultat net s'élève à 17.459 euros au 30 juin 2024 contre -2.092 euros au 30 juin 2023.

Mission du commissaire à la transformation

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté :

- à contrôler par sondages les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation ;

- à vérifier si, compte tenu des événements survenus depuis la date de clôture du dernier exercice, le montant des capitaux propres déterminé selon les mêmes règles et méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement des derniers comptes annuels est au moins égal au montant du capital social.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social. Sur la base de nos travaux, nous attestons que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Fait à Meyzieu,

Le 18 décembre 2024

SELARL TERRANA
Commissaire aux comptes et à la transformation

Marc CIMINO

Signé par Marc Cimino
Le 18/12/24
ID: tx_w6MQyVJZm99P

